

Centre National de la Propriété Forestière
Auvergne-Rhône-Alpes

Déclaration d'intention dans le cadre de la contribution du public à l'élaboration de l'Annexe verte Natura 2000 du Schéma Régional de Gestion Sylvicole Auvergne-Rhône-Alpes

Conformément à l'article L.122-2 du code forestier, nous vous informons du lancement des travaux d'élaboration de l'annexe verte Natura 2000 du Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) pour la région Auvergne-Rhône-Alpes.

L'annexe verte du SRGS sera la référence pour l'approbation des documents de gestion durables des forêts privées dans les sites Natura 2000.

La contribution du public sera ouverte du 10 janvier 2024 au 29 février 2024.

Les modalités et les informations seront disponibles sur les sites internet du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes :
<https://auvergnerhonealpes.cnpf.fr/>

et celui de la DRAAF Auvergne-Rhône-Alpes
<http://draaf.auvergne-rhone-alpes.agriculture.gouv.fr/>

Les contributions ou interrogations peuvent être communiquées par mail sur la boîte

srgs.cnpf-aura@cnpf.fr

Cette note vaut déclaration d'intention au sens des articles L. 121-17-1 et suivants du code de l'environnement.

C.R.P.F. AUVERGNE-RHÔNE-ALPES
Maison de la Forêt et du Bois
10 allée des Eaux et Forêts - MARMILHAT
63370 LEMPDES
Tél. 04 73 98 71 20
Mail : auvergnerhonealpes@cnpf.fr

La Présidente du CRPF Auvergne-Rhône-Alpes

Anne-Marie Bateau
Lempdes le 20 décembre 2023